

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

SECRETARIAT PERMANENT

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES Phase 2 (PDIL 2)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/03-2018/ CNT

**RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS POUR L'ELABORATION DE TROIS PLANS SUCCINCTS DE REINSTALLATION
RELATIFS AUX TRAVAUX DE VOIRIES EN PAVE A MOUILA, TCHIBANGA, MAKOKOU ET
KOULA- MOUTOU POUR LE PROJET PDIL2.**

I-CONTEXTE

Le Gouvernement Gabonais finance avec l'appui de la Banque Mondiale un Projet de Développement Local dénommé Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL) dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet, exécuté dans le cadre d'un programme dit Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE) vise entre autre à (i) améliorer l'accès aux services de base par la réalisation des infrastructures structurantes et des infrastructures de proximité dans les quartiers précaires des villes cibles (Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou) et (ii) renforcer et reformer les municipalités afin d'améliorer leur capacité opérationnelle, leur gouvernance dans le but de mieux les préparer à assumer la décentralisation.

Dans le cadre de ce projet, la Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (CN-TIPPEE) se propose de s'attacher les services de deux (2) Consultants individuels pour l'élaboration de Plans de Réinstallation (PR) des populations.

Les présents termes de référence permettent de décrire les missions qui sont attendues de chaque consultant. Les services des consultants seront financés dans le cadre du prêt mis en place par la Banque Mondiale.

II OBJECTIFS DE LA MISSION

- Afin de répondre aux exigences du Code de l'Environnement du Gabon et aux politiques en la matière de la Banque Mondiale et de minimiser les potentiels impacts négatifs, la présente mission vise à préparer des Plans Succincts de Réinstallation (PSR) des personnes affectées par la construction des voies en pavé sur 1530 ml de voirie à Mouila, 1840 ml de voirie à Tchibanga, 2260 ml de voirie à Makokou et 1100 ml de voirie à Koula-Moutou. Ces tronçons sont inscrits dans le programme d'investissement prioritaire du PDIL 2.

De façon plus spécifique, il est question de :

- a) Sensibiliser les populations sur l'objectif de l'activité d'identification et d'évaluation des biens
- b) Identifier les biens impactés dans l'emprise des tronçons de route à réhabiliter
- c) Identifier les propriétaires légaux desdits biens
- d) Evaluer lesdits biens selon les dispositions de la P.O 4.12 et la législation gabonaise en spécifiant le mécanisme de compensation approprié (reconstruction, paiement en cash, remplacement des terres perdues, etc.)
- e) Signer des procès-verbaux d'identification et d'évaluation des biens après concertation avec les personnes affectées
- f) Préparer un rapport général respectant la nomenclature proposée par le maître d'ouvrage

La réalisation de ces études devra tenir compte du fait que les sites qui recevront les projets sont connus et définis.

III MISSIONS DU CONSULTANT

Il est attendu de chaque consultant qu'il fournisse à l'UGP du PDIL 2 un rapport unique de Réinstallation par ville. Le rapport unique sera composé de plusieurs parties qui constitueront, en dehors de la première partie, des Plans succinct de Réinstallation (PSR) par arrondissement pour les villes de Mouila, Tchibanga, Makokou et Koula-Moutou.

Pour chaque commune, la première partie du rapport déclinera les aspects généraux du Projet. La suite du rapport se structurera ainsi qu'il suit :

• Pour la ville de Mouila

La première partie (partie du rapport de Mouila fera la trame des aspects généraux du projet. La deuxième partie (Partie B) sera constituée du plan succinct de réinstallation du premier Arrondissement. Ce plan présentera les résultats des enquêtes menées sur un (1) tronçon de 580ml de voirie identifiée au quartier Mutsanu-Pindza, et sur les tronçons de 203 ml et 210 ml de voirie identifiée au quartier Centre-ville précisément au lieu-dit place de l'indépendance et BICIG). Une troisième partie (partie C du rapport) constituera le PSR pour les tronçons de 250 ml et 282 ml de voirie identifiés tous deux au quartier Dikongo situé dans le 2ème Arrondissement.

• Pour la ville de Tchibanga

Le consultant fournira un rapport subdivisé en 3 parties. La première partie (Partie A) présentera les aspects généraux du projet. Une deuxième partie (Partie B du rapport) constituera le PSR du tronçon de 530 ml retenu au quartier Midzandzala et du tronçon de 530 ml identifié au quartier Ibanga dans le 1er Arrondissement de la ville de Tchibanga. Le PSR constituant la troisième partie (Partie C) du rapport concernera deux tronçons de voirie identifiés dans le 2ème Arrondissement de la ville de Tchibanga respectivement au quartier Moukenga (320 ml) et au quartier Centre-ville (460 ml).

• Pour la ville de Makokou

Le rapport unique de la ville de Makokou comprendra trois (3) parties. Une première partie (Partie A) portera sur les aspects généraux du projet. Une deuxième partie (Partie B) présentera le PSR de cinq (5) tronçons de voirie identifiés dans le 1er Arrondissement. Une troisième partie du rapport sera composé du PSR pour 4 tronçons de voirie identifiés dans le 2ème Arrondissement pour un linéaire global de 2260 ml.

• Pour la ville de Koula-Moutou

Le consultant fournira un PSR pour un tronçon de 1100 ml de voirie identifié au quartier Litsebe.

Les prestations attendues du consultant doivent tenir compte des éléments contenus dans les études techniques et dans les données d'enquêtes des Notices d'Impact Environne-

mental et Social et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale et de façon générale dans le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du PDIL 2.

IV ORGANISATION DE LA MISSION, CALENDRIER DE TRAVAIL

Les missions se feront chacune en cinquante-sept (57) jours pour les villes de Mouila et Tchibanga et cinquante-cinq (55) jours pour les villes Makokou et Koula-Moutou hors délais de validation des rapports par les parties prenantes au Projet.

Chaque consultant fournira un (1) rapport par commune composé des parties comme mentionner aux points IV (Missions attendus du consultant). Il devra organiser la mission suivant le calendrier de travail ci-dessous de façon à fournir les éléments suivants : 1 Rapport provisoire de réinstallation par commune y compris les clauses sociales à insérer dans les DAO et un rapport final de réinstallation par commune avec l'ensemble des annexes.

V PROFIL DU CONSULTANT

Les présentes missions nécessitent l'intervention de Deux (2) Experts diplômés en sociologie, Economie, Socio économie Géographie ou diplôme connexe, spécialistes en Plan d'Action de Réinstallation et/ou Plan Succinct de Réinstallation de niveau BAC+5. Chaque Expert doit avoir au moins 3 ans d'expériences dans les missions similaires. Un Expert sera en charge de l'élaboration des rapports de réinstallation pour les villes de Mouila et Tchibanga. L'autre Expert sera en charge de l'élaboration des plans de réinstallation des villes de Makokou et Koula-Moutou.

Pour un bon déroulement de la mission, chaque Expert se fera appuyer dans la collecte des données de terrain par des animateurs locaux.

Les Consultants Individuels éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations décrites ci-dessus. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

- Lettre de candidature ;

- CV certifié par le candidat, daté et signé (Présentation du candidat domaine d'expertise, Expérience générale du candidat durant les dernières années ; Références récentes et pertinence en missions similaires, équivalentes ou de même complexité technique avec mention obligatoire des données suivantes : libellé des missions, pays, période d'exécution, état des réalisations) ;

- Des photocopies légalisées des diplômes et Certificat de Travail, les originaux seront présentés lors de l'interview ;

La langue de travail est le Français.

Les Consultants Individuels éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations décrites ci-dessus. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un Consultant Individuel sera retenu et consulté à partir de la méthode de sélection de Consultants Individuels (CI) et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID – Version de Janvier 2011 révisées en 2014", et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir le cahier de charge de ce mandat ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : **Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon ou par téléphone au n° (+241) 07 49 13 47 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale GMT+1) et par courrier électronique à : tippeegabon@cntippee.org et gilndong@yahoo.fr.**

Les plis porteront la mention suivante «**RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS POUR L'ELABORATION DE TROIS PLANS SUCCINCTS DE REINSTALLATION RELATIFS AUX TRAVAUX DE VOIRIES EN PAVE A MOUILA, TCHIBANGA, MAKOKOU ET KOULA- MOUTOU POUR LE PROJET PDIL2.**»

Les dossiers de manifestations d'intérêt seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) par dépôt direct à l'adresse suivante :

Nom : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE

Adresse : Haut de Gué-Gué-, Impasse André MBA OBAME, Villa N°117

B.P. : 22 Libreville - GABON

E-mail : tippeegabon@cntippee.org ou gilndong@yahoo.fr

Tel : 241 07 49 13 47 / +241 01 73 19 63 et doivent parvenir au plus tard le 18 Mai 2018 à 12h00 (heure locale GMT + 1).